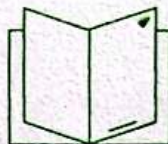




MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



AbT-E
AGENCE BÉNIÑOISE POUR
LE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**AVIS DE RECRUTEMENT
DU DIRECTEUR DE LA PEDAGOGIE ET DES CONTENUS NUMERIQUES**

REFERENCE DE L'OFFRE: AVIS N° *0066*.....MESRS/ AbT-E /DG/DAF/SA

INFORMATIONS GENERALES

L'Agence béninoise pour le Télé-Enseignement (AbT-E) est un établissement public à caractère scientifique et technologique ayant pour mission le pilotage de la stratégie nationale de télé-enseignement. Elle promeut l'accès à une éducation de qualité à travers la formation à distance, notamment par le développement de contenus et d'infrastructures numériques, le renforcement des compétences des enseignants et l'accompagnement des apprenants et établissements dans l'usage du numérique éducatif.

L'Agence béninoise pour le Télé-Enseignement (AbT-E) recrute, dans le cadre du renforcement de ses capacités, un (01) agent pour pourvoir le poste de Directeur de la Pédagogie et des Contenus Numériques (DPCN).

Les candidat(e)s intéressé(e)s et remplissant les conditions décrites ci-dessous sont invité(e)s à faire acte de candidature selon les modalités précisées à la fin du présent avis.

FICHE DE POSTE DU DIRECTEUR DE LA PEDAGOGIE ET DES CONTENUS NUMERIQUES

I. Identification du poste

Intitulé du poste	Directeur de la Pédagogie et des Contenus Numériques
Rattachement hiérarchique	Directeur Général de l'Agence
Type de contrat	Contrat à Durée Déterminée (CDD) de deux (02) ans, renouvelable après évaluation satisfaisante

II. Mission principale

Le Directeur de la Pédagogie et des Contenus Numériques est responsable de la conception, de la production, de la qualité et de l'actualisation des contenus pédagogiques dispensés dans le cadre du télé-enseignement. Il veille à l'adéquation des méthodes pédagogiques avec les exigences de l'enseignement à distance et à l'atteinte des objectifs d'apprentissage des apprenants. Il assure la supervision directe de la Cellule de la Production et de l'Ingénierie des Contenus (CPIC) et de la Cellule de la Formation et de l'Accompagnement des Enseignants (CFAE). Il conduit en outre l'intégration maîtrisée et responsable de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans l'ensemble de la chaîne pédagogique de l'Agence, de la conception des contenus à l'évaluation des apprentissages, en veillant à ce que la technologie renforce le rôle de l'enseignant sans jamais s'y substituer.

III. Attributions et responsabilités

- Définir la stratégie pédagogique et la ligne éditoriale des contenus de télé-enseignement ;
- Superviser la conception, la scénarisation et la production des cours, modules et supports numériques ;
- Veiller à l'adaptation des contenus aux différents publics cibles et niveaux d'enseignement ;
- Promouvoir l'innovation pédagogique et l'intégration d'outils interactifs et multimédias.
- Participer au recrutement, coordonner et évaluer les concepteurs de contenus, formateurs et experts pédagogiques ;
- Organiser la formation continue des enseignants et tuteurs aux méthodes d'enseignement à distance ;
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de tutorat des apprenants.
- Élaborer et faire appliquer les normes et référentiels de qualité des contenus pédagogiques ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de l'efficacité pédagogique des formations dispensées ;
- Recueillir et analyser les retours des apprenants et enseignants pour l'amélioration continue des contenus ;
- Veiller à la conformité des contenus avec les programmes officiels et les référentiels de compétences.
- Collaborer avec les établissements scolaires et universitaires partenaires pour l'harmonisation des contenus ;
- Assurer la veille pédagogique et l'analyse des meilleures pratiques en matière de télé-enseignement ;
- Rendre compte au Directeur Général de l'avancement des projets pédagogiques et des indicateurs de performance ;

- Exécuter toute tâche demandée par son supérieur hiérarchique dans le respect des normes en vigueur.

IV. Attributions spécifiques en matière d'intelligence artificielle générative

L'Agence entend faire de l'IA générative un levier d'accélération et de qualité pour la production et la diffusion de ses contenus. À ce titre, le Directeur de la Pédagogie et des Contenus Numériques est chargé de :

- Élaborer et piloter la feuille de route de l'Agence pour l'intégration de l'IA générative dans l'ingénierie pédagogique, la production des contenus et l'accompagnement des apprenants ;
- Mettre en place des chaînes de production assistées par l'IA (scénarisation, premières versions de cours, banques d'exercices et de questions, résumés, sous-titrage, traduction, synthèse vocale, déclinaison des contenus en langues nationales), avec une validation systématique par des experts disciplinaires avant toute diffusion ;
- Élaborer une charte d'usage de l'IA générative à l'AbT-E et des protocoles de contrôle qualité couvrant l'exactitude scientifique, les biais, le respect du droit d'auteur, la protection des données personnelles et la mention transparente des contenus produits avec l'appui de l'IA ;
- Concevoir et déployer des dispositifs de tutorat intelligent (assistants pédagogiques conversationnels, parcours adaptatifs, remédiation personnalisée), adossés aux contenus validés de l'Agence et placés sous la supervision des tuteurs ;
- Repenser les modalités d'évaluation des apprentissages à distance à l'ère de l'IA générative, de manière à préserver l'intégrité académique et à évaluer de véritables compétences ;
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation des enseignants, tuteurs et concepteurs à un usage pédagogique, critique et éthique de l'IA générative ;
- Assurer la veille sur les modèles et outils d'IA générative, en évaluer la pertinence, le coût, la sécurité et les conditions d'hébergement des données avant toute adoption, en privilégiant les solutions adaptées au contexte béninois ;
- Mesurer l'apport effectif de l'IA générative sur la qualité, les délais et les coûts de production ainsi que sur les résultats des apprenants, et en rendre compte au Directeur Général.

V. Profil du poste

Formation

- Diplôme de niveau BAC+8 (équivalent Doctorat) en sciences de l'éducation, ingénierie pédagogique, ou discipline académique pertinente ; un diplôme de Master spécialisé (BAC+5) peut toutefois être accepté ;

- Une spécialisation en technologies éducatives (e-learning, ingénierie de formation) serait un atout apprécié.
- Une formation complémentaire ou une certification en intelligence artificielle appliquée à l'éducation constituerait un atout majeur.

Expérience professionnelle

- Au moins huit (08) années d'expérience dans la conception pédagogique, l'enseignement ou l'ingénierie de formation ;
- Expérience significative dans le pilotage de projets d'enseignement à distance ou de formation numérique ;
- Expérience en encadrement d'équipes pédagogiques.
- Une expérience avérée dans la conduite de projets intégrant l'IA générative à la conception de contenus ou à l'accompagnement des apprenants serait fortement appréciée.

Compétences techniques

- Maîtrise des méthodes et outils d'ingénierie pédagogique et de scénarisation de contenus numériques ;
- Bonne connaissance des plateformes LMS et des outils auteurs de création de contenus multimédias ;
- Maîtrise pratique des outils d'IA générative (texte, image, audio, vidéo) et de l'ingénierie de requêtes (prompt engineering) appliquée à la conception pédagogique ;
- Capacité à concevoir des scénarios d'apprentissage et d'évaluation intégrant l'IA générative de façon pertinente et responsable ;
- Bonne connaissance des enjeux éthiques, juridiques et de souveraineté liés à l'IA : protection des données personnelles, propriété intellectuelle, biais et fiabilité des contenus générés ;
- Connaissance des programmes officiels et référentiels de compétences en vigueur au Bénin ;
- Capacité à évaluer et à mesurer l'impact pédagogique des formations ;
- Bonnes capacités rédactionnelles et de communication pédagogique.

Qualités personnelles

- Sens pédagogique et créativité dans la conception de contenus ;
- Leadership et capacité à fédérer des équipes pluridisciplinaires ;
- Rigueur et souci de la qualité ;
- Bonne écoute et sens du dialogue avec les enseignants et apprenants ;
- Esprit d'innovation et ouverture aux nouvelles pratiques éducatives ;

- Esprit critique et discernement face aux technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle.

VI. Conditions d'exercice

- Poste basé au siège de l'Agence, avec déplacements ponctuels vers les établissements ;
- Disponibilité immédiate requise ;
- Poste à temps plein.

CONDITIONS GENERALES DE RECEVABILITE

- Être de nationalité béninoise ;
- Jouir de ses droits civiques et n'avoir subi aucune condamnation ;
- Être physiquement apte à l'emploi postulé ;
- Ne pas être en situation d'incompatibilité avec la fonction publique ou le secteur para-public.
- Être immédiatement disponible ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils numériques, y compris des outils courants d'IA générative ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais sera un atout.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de motivation indiquant la prétention salariale mensuelle ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé ;
- Un plan de développement du Département sur 10 pages maximum
- Une copie légalisée des diplômes exigés (tout diplôme obtenu à l'étranger doit être produit avec son équivalence et tout diplôme délivré par un établissement privé doit être cosigné par l'Etat béninois) ;
- Une copie du Certificat d'Identification Personnelle ou du passeport en cours de validité ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3), datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie des attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle exigée ;
- Une note de vision de trois (03) pages au maximum sur l'intégration de l'IA générative dans la production des contenus et l'accompagnement des apprenants du télé-enseignement au Bénin.

MODE DE SELECTION

Le processus de sélection comprendra les étapes suivantes:

- présélection des candidat(e)s sur dossiers et établissement d'une liste restreinte;
- entretien devant un jury, comprenant une mise en situation pratique portant notamment sur l'usage pédagogique de l'IA générative ;

- délibération et affichage des résultats.

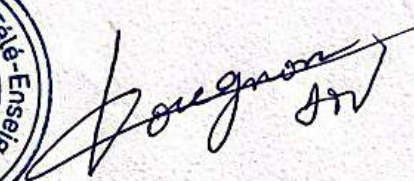
Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront invité(e)s pour la suite du processus.

DEPOT OU SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent être transmis exclusivement par courrier électronique au plus tard le **dimanche 25 octobre 2026 à 23 heures 59 minutes** aux adresses info@abte.bj, en un seul fichier PDF nommé : « intitulé du poste_nom_prénoms » regroupant l'ensemble des pièces exigées, avec pour objet du message : « Candidature au poste de [intitulé du poste] ». Les candidat(e)s doivent s'assurer de la bonne réception de leur dossier avant la date limite indiquée ci-dessus. Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas examiné.

Fait à Abomey-Calavi, le 12 octobre 2026




Professeur Victorien DOUGNON
Directeur Général